



# **INSTITUT INTERFÉDÉRAL DE STATISTIQUE**

## ***RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023***

*Juin 2024*

## TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.....	3
I. L'INSTITUTION .....	4
I.1. Cadre légal.....	4
I.2. Composition .....	5
I.3. Missions.....	5
II. LES ORGANES.....	6
II.1. Le Conseil d'administration.....	6
II.2. Les groupes de travail .....	7
III. LES ACTIVITÉS EN 2023 .....	9
III.1. Le Conseil d'administration.....	9
III.2. Les groupes de travail de l'IIS.....	10
<i>III.2.1. Groupe de travail 'Programmation des travaux statistiques'</i> .....	10
<i>III.2.2. Groupe de travail 'Délégués à la protection des données'</i> .....	10
<i>III.2.3. Groupe de travail 'Positionnement international de l'IIS'</i> .....	11
<i>III.2.4. Groupe de travail 'Indicateurs pour les Sustainable Development Goals'</i> .....	11
III.3. Le programme statistique intégré 2023 .....	11
III.4. Newsletter.....	14
Annexes.....	15

## Avant-propos

L'Institut interfédéral de Statistique (IIS) a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans le but de renforcer la coopération entre les différents services de l'Etat fédéral et des entités fédérées, dans la confection des statistiques publiques de notre pays.

Des statistiques et des données fiables et de qualité sont d'une importance cruciale pour les décideurs politiques, les entreprises, les citoyens, les chercheurs, les journalistes, etc., afin de les soutenir dans leurs choix, leurs analyses et leurs recherches. Celles-ci sont également primordiales pour mettre en œuvre des politiques socio-économiques fondées sur des données probantes.

Les différentes crises que nos sociétés ont dû traverser (notamment la crise de la Covid-19, le conflit en Ukraine, la crise énergétique), ainsi que les changements structurels en cours (en particulier le changement climatique, la transition énergétique et les évolutions socio-démographiques et économiques), démontrent l'importance croissante que prennent les statistiques publiques dans notre société. Elles doivent ainsi permettre d'objectiver les défis qui nous attendent et refléter les aspirations de nos concitoyens. Il s'agit là d'un enjeu démocratique dans lequel les différentes autorités statistiques de notre pays, réunies au sein de l'IIS, se doivent de jouer un rôle essentiel.

L'année 2023 aura permis aux partenaires de l'IIS de partager leur expertise et de collaborer, aux travers de différents thèmes, tels que : la finalisation des résultats belges de l'enquête européenne sur la violence à l'égard des femmes et d'autres formes de violence interpersonnelle, la contribution à l'élaboration de l'annexe statistique du '*Voluntary national review 2023*' dans le cadre des Nations Unies, la participation au débat sociétal sur le choix des indicateurs pour le suivi des objectifs de développement durable (demande du plan fédéral de développement durable), la mise en œuvre du septième programme statistique intégré de l'IIS (dont vous trouverez les principales réalisations au point III.3 du présent rapport) ou encore la publication de deux numéros de la newsletter de l'IIS.

Je voudrais ici remercier les responsables et tous les experts des différents partenaires de l'IIS pour leur collaboration constructive et leur contribution continue à l'amélioration de la qualité des statistiques publiques en Belgique

Pour en savoir plus sur l'ensemble des activités de l'IIS dans le courant de l'année écoulée, je vous invite à parcourir ce rapport.

Marie VANDRESSE  
Institut interfédéral de Statistique  
Présidente du Conseil d'administration

# I. L'INSTITUTION

## I.1. Cadre légal

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord institutionnel d'octobre 2011, un Accord de coopération a été signé, le 15 juillet 2014, entre l'État fédéral et les entités fédérées, afin notamment de mettre en place un Institut interfédéral de Statistique (l'IIS).

L'IIS est un établissement public doté de la personnalité juridique, dont le siège est établi dans l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale. Il travaille sous l'autorité d'une conférence interministérielle de la statistique et est géré par un Conseil d'administration.

L'Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique, du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux a été publié au Moniteur belge le 20 octobre 2014.

L'accord prévoit que toutes les parties sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de son exécution. Cela implique également la modification des législations concernées, qui devaient être adaptées, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, aux dispositions de cet accord de coopération.

Dans un premier temps, cet accord de coopération nécessitait un acte législatif d'assentiment de chaque partie contractante, conformément à l'article 92*bis* de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

Les textes réglementaires nécessaires, de l'Etat fédéral et des entités fédérées, ont été finalisés dans le délai imparti.

Il est également à noter que, depuis 2019, l'Institut interfédéral de Statistique est enregistré auprès de la Banque-Carrefour des entreprises sous le numéro d'entreprise 0721.762.449.

## **I.2. Composition**

Le Conseil d'administration de l'IIS est composé de six membres :

- Le/la président(e) du Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie ;
- Le/la directeur/trice général(e) de la Direction générale Statistique – Statistics Belgium (Statbel) du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie ;
- Un membre du comité de direction de la Banque nationale de Belgique (BNB) ;
- Les Gouvernements des Régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale désignent chacun un représentant qui sera choisi parmi les hauts fonctionnaires de leur autorité statistique.

Le Bureau fédéral du Plan, les Communautés et la Commission communautaire commune peuvent désigner chacun un représentant, comme observateur, au Conseil d'administration de l'IIS. Les représentants des Communautés et de la Commission communautaire commune sont choisis parmi les hauts fonctionnaires de leur autorité statistique.

## **I.3. Missions**

Conformément au prescrit de l'Accord de coopération du 15 juillet 2014, l'IIS a quatre missions, à savoir :

- Coordonner les programmes statistiques élaborés chaque année par les autorités statistiques et établir un programme statistique intégré annuel.
- Émettre des avis sur les positions que la Belgique adopte lors des réunions internationales concernant l'élaboration des statistiques publiques.
- Adresser des recommandations méthodologiques aux instances publiques qui élaborent des statistiques publiques.
- Assurer un monitoring permanent de la qualité à chaque étape de la production de statistiques et pour tous les services publics liés à leurs travaux, conformément au Code de bonnes pratiques pour la statistique européenne d'Eurostat.

Les statistiques établies par la Banque nationale de Belgique dans le cadre du Système européen de banques centrales n'entrent pas dans le champ d'application de l'Accord de coopération.

## II. LES ORGANES

### II.1. Le Conseil d'administration

Pour l'année 2023, les membres fédéraux de droit étaient :

- Madame Séverine WATERBLEY, en tant que présidente du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie ;
- Monsieur Steven VANACKERE (jusqu'au 31/08/2023) puis Madame Géraldine THIRY, en tant que membres du comité de direction de la Banque nationale de Belgique ;
- Monsieur Monsieur Philippe MAUROY, en tant que directeur général *a.i.* de Statbel (*désigné comme vice-Président du Conseil d'administration*).

Les hauts fonctionnaires des autorités statistiques désignées par les Gouvernements des Régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale, étaient :

- Madame Ann CARTON (jusqu'au 31/03/2023), en tant que Hoofdstatisticus *a.i.* van de Vlaamse overheid (VSA) (*désignée comme Présidente du Conseil d'administration*) puis Monsieur Jo NOPPE, en tant que Hoofdstatisticus van de Vlaamse overheid (VSA) (*désigné comme Président du Conseil d'administration*) ;
- Monsieur Sébastien BRUNET, en tant qu'administrateur général de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) ;
- Madame Astrid ROMAIN, en tant que directrice-chef de service de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA).

Ont assisté aux réunions du Conseil d'administration de l'IIS, à titre d'observateurs :

- Monsieur Jo NOPPE (jusqu'au 31/03/2023) puis Madame Ann CARTON, en tant qu'observateur/trice de la Communauté flamande ;
- Monsieur Xavier DEHAIBE, en tant qu'observateur de la Commission communautaire commune ;
- Monsieur Bart HERTVELDT, en tant qu'observateur du Bureau fédéral du Plan (BFP).

Les modalités de travail du Conseil d'administration de l'IIS et de son secrétariat ont été reprises dans un règlement d'ordre intérieur, lequel a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa première réunion du 2 février 2016.

Le secrétariat de l'IIS a son siège à Statbel, qui en assume les tâches quotidiennes. Chaque membre de l'IIS contribue à son fonctionnement. Actuellement, le secrétariat de l'IIS est assuré par Monsieur Dominique DE BAETS, qui a été désigné par le Conseil d'administration pour remplir cette tâche.

## II.2. Les groupes de travail

En vue de la préparation de ses travaux, le Conseil d'administration a jugé souhaitable de constituer des groupes de travail thématiques pour :

- procéder à l'examen de sujets particuliers et proposer des feuilles de route utiles à la prise de décision finale en Conseil d'administration ;
- préparer des propositions d'avis sur les positions belges dans les forums statistiques internationaux ;
- proposer des recommandations de type méthodologique ou autre.

Les groupes de travail, ainsi créés, fonctionnent sous la coordination du secrétariat de l'IIS.

Quatre groupes de travail ont contribué à préparer les travaux du Conseil d'administration de l'IIS en 2023 :

- Un groupe de travail « Délégués à la protection des données » : ce groupe 'mixte', composé des délégués à la protection des données, de juristes et d'experts en sécurité des données, a pour objectifs principaux de veiller au respect, par chaque institution, des conditions pour être reconnu comme 'autorité statistique', à la mise en œuvre d'une politique de sécurité, à la procédure pour l'introduction des demandes de données, ainsi qu'au développement d'une infrastructure informatique capable de faciliter l'échange des données ; tout ceci dans le respect du principe du secret statistique, ainsi que des dispositions légales relatives à la protection de la vie privée (notamment le 'GDPR').

Ce groupe travaille sous la présidence d'un agent de Statbel.

- Un groupe de travail « Positionnement international de l'IIS » : ce groupe, composé des coordinateurs internationaux, a comme objectifs essentiels d'émettre des avis sur les positions que la Belgique adopte lors de réunions internationales concernant l'élaboration de statistiques publiques ainsi que de débattre de l'ensemble des dossiers ayant une portée internationale lorsqu'une coordination s'avère nécessaire.

Ce groupe travaille sous la présidence d'un agent de Statbel.

- Un groupe de travail « Programmation des travaux statistiques » : ce groupe rassemble les responsables de la réalisation des programmes de travail et a pour objectifs de préparer une feuille de route pour l'élaboration des programmes de travail de chaque autorité statistique et du programme intégré de l'IIS, ainsi que de veiller à leur mise en œuvre concrète.

Ce groupe travaille sous la présidence d'un agent de Statbel.

- Un groupe de travail « Indicateurs pour les *Sustainable Development Goals* (SDG's) » : ce groupe, composé de statisticiens spécialisés en matière de définition d'indicateurs ou de technique d'observation statistique du développement durable (avec le concours éventuel d'experts en développement durable), a pour objectifs :
  1. de formuler des propositions au Conseil d'administration de l'IIS sur la mise en place, dans le contexte belge, d'une opérationnalisation statistique optimale pour les indicateurs réalisables et disponibles, tenant compte de l'efficacité au regard du coût et de la charge de réponse, et de déterminer le rôle de chaque institution dans la collecte des données nationales et régionales ;
  2. de formuler des recommandations afin de développer de nouveaux indicateurs, dans la catégorie 'LATER' de la liste des indicateurs de la *United Nations Statistical Commission* (UNSC) ;
  3. de suivre l'évolution des listes d'indicateurs au niveau des listes d'UNSC et d'Eurostat ;
  4. à la demande du Conseil d'administration de l'IIS, de formuler des avis complémentaires et définir des positionnements internationaux sur les aspects techniques de questions statistiques liées aux SDG's.

Ce groupe travaille sous la présidence d'un collaborateur du Bureau fédéral du Plan.



## III. LES ACTIVITÉS EN 2023

### III.1. Le Conseil d'administration

En 2023, le Conseil d'administration s'est réuni trois fois et a approuvé :

- la désignation de ses Président et vice-Président ;
- les thèmes statistiques qui feraient l'objet d'un projet (sous forme d'un SLA entre les partenaires de l'IIS) dans le cadre du Programme statistique intégré 2024 ;
- les deux Service Level Agreements (SLA), plus trois avenants à des SLA's antérieurs, fixant les modalités de collaboration entre les partenaires de l'IIS, dans le cadre des projets retenus comme faisant partie du Programme statistique intégré 2024 de l'IIS ;
- la préparation des réunions du Comité du Système Statistique européen (CSSE) d'Eurostat.

Lors des réunions du Conseil d'administration, il a également été fait rapport quant à l'état d'avancement des travaux de chacun des quatre groupes de travail thématiques permanents de l'IIS.

Cinq procédures écrites ont été organisées, conformément aux règles prévues dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration de l'IIS. Ces procédures écrites avaient pour but :

- de valider le 'Rapport d'activités 2022 de l'IIS' ;
- de valider les quatrième et cinquième 'Newsletter de l'IIS' ;
- de valider le planning des réunions du Conseil d'administration de l'IIS pour l'année 2024 ;
- de valider la structure du 'Rapport d'activité 2023 de l'IIS'.

## III.2. Les groupes de travail de l'IIS

### III.2.1. Groupe de travail 'Programmation des travaux statistiques'

Le groupe de travail a débattu essentiellement, au cours de ses différentes réunions de l'année 2023, sur :

- le suivi de la mise en oeuvre du programme statistique intégré 2023 et la validation des livrables du programme statistique intégré 2022 de l'IIS ;
- l'élaboration (à travers la coordination de différents groupes techniques) des *Service Level Agreements*, qui définissent les modalités de collaboration concrètes entre les partenaires de l'IIS dans le cadre des projets retenus pour intégrer le programme statistique intégré 2024 ;
- la préparation des présentations de l'état des réalisations du programme statistique intégré 2022 de l'IIS et du programme statistique intégré 2023 à destination du Conseil supérieur de Statistique ;
- la coordination afin de compléter le questionnaire 2023 de l'OCDE sur les données régionales ;
- la supervision des travaux de rédaction des articles repris dans la 'Newsletter de l'IIS' (via un sous-groupe de travail *ad hoc* servant de comité de rédaction/lecture).

### III.2.2. Groupe de travail 'Délégués à la protection des données'

Le groupe de travail a débattu essentiellement, au cours de ses différentes réunions de l'année 2023, sur :

- un partage d'informations concernant la mise en oeuvre des *Data Governance Act* et *Data Act*;
- un partage d'informations quant à l'état d'avancement des demandes de données administratives traitées chez chacun des partenaires de l'IIS ;
- un partage d'informations concernant la technique dite 'GRID à maille variable', mise au point par Statbel, où la taille du GRID (division du territoire en carrés) varie en fonction du risque d'identification ;
- les conséquences juridiques d'un avis de l'Autorité de protection des données exigeant qu'un tiers de confiance ait le statut de 'responsable de traitement' des données et non de sous-traitant. Cela signifie qu'un tiers de confiance, notamment Statbel, a une plus grande responsabilité si le RGPD n'est pas respecté.

### **III.2.3. Groupe de travail 'Positionnement international de l'IIS'**

Le groupe de travail a débattu essentiellement, au cours de ses différentes réunions de l'année 2023, sur :

- les discussions quant aux différents documents des réunions 2023 du CSSE d'Eurostat ;
- différentes thématiques qui sont abordées sous l'angle 'international' (dont le programme de travail statistique annuel d'Eurostat, la préparation de différentes réunions internationales de la Commission européenne, de l'OCDE ou des Nations Unies, etc.).

### **III.2.4. Groupe de travail 'Indicateurs pour les Sustainable Development Goals'**

Le groupe de travail a débattu essentiellement, au cours de ses différentes réunions de l'année 2023, sur :

- l'élaboration de l'annexe statistique du '*Voluntary national review 2023*' (rapport que la Belgique a transmis aux Nations Unies en juillet 2023) ;
- le débat sociétal sur le choix des indicateurs pour le suivi des objectifs de développement durable (demande du plan fédéral de développement durable).

## **III.3. Le programme statistique intégré 2023**

Parmi les missions de l'IIS énoncées dans l'Accord de coopération du 15 juillet 2014, il est notamment prévu que celui-ci établisse annuellement un programme statistique intégré. Ce programme reprend les accords concernant les statistiques publiques à établir collectivement, ou les actions qui doivent permettre d'accroître la qualité des statistiques et de réduire la charge de réponse globale.

Dans le cadre du programme statistique intégré 2023, différentes collaborations entre les partenaires de l'IIS ont été menées à leur terme. Il s'agit des collaborations suivantes :

- Olympiades européennes de Statistique 2023 (Statbel, VSA) : la phase belge des olympiades européennes, limitée à l'enseignement néerlandophone du 3<sup>ème</sup> degré, a été organisée et menée à son terme.
- Données et statistiques extraites de la base de données relative aux baux locatifs (VSA, IWEPS, IBSA, Statbel) : la qualité des données reçues de la base de données relatives aux baux locatifs de l'AGDP, du SPF Finances, a été examinée et une note méthodologique portant sur cette qualité a été rédigée.

- Enquête sur le comportement de déplacements (« enquête ménage ») (VSA, IWEPS, IBSA, BFP) : les résultats de la vague 6 ont été publiés en juin 2023 et le travail de terrain de la vague 7 a démarré en octobre 2023. A l’avenir, la coopération sur ce projet se poursuivra entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Région flamande.
- Enquête ‘*Gender-Based Violence*’ (IWEPS, VSA, IBSA, Statbel) : le rapport de qualité et le fichier de données ont été envoyés à Eurostat en juillet 2023. Les résultats ont fait l’objet d’une publication conjointe IWEPS/Statistiek Vlaanderen/IBSA, qui a été publiée le 16 avril 2024.
- Nouveau livrable et rationalisation des livraisons récurrentes de données afférentes aux assujettis à la TVA (Statbel, VSA, IWEPS, IBSA) : des chiffres sur les assujettis TVA selon le croisement de la forme juridique et de la classe de taille du nombre de travailleurs ont été produits.
- REDEsign des découpages géographiques (Statbel, VSA, IWEPS, IBSA) : le groupe de travail a défini une stratégie et un calendrier pour la révision des secteurs statistiques. L’objectif est de publier, en octobre 2025, les chiffres de population au 01/01/2025 selon les nouveaux secteurs statistiques.

Parallèlement à ces collaborations, des travaux ont également été menés sur des projets s’étalant sur plusieurs années :

- Statistiques sur le trafic routier (BFP, VSA, IWEPS, IBSA) : analyse des données VIAPASS sur le transport de marchandises et exploration des sources de données alternatives.
- Données de mobilité (BFP, VSA, IWEPS, IBSA, Statbel) : le groupe de travail a assuré un suivi des différentes collaborations en cours, en rapport avec la mobilité, et a réfléchi à des nouvelles initiatives, notamment le couplage de données dans le contexte de la recherche sur la mobilité.
- Etude de faisabilité sur la fourniture de statistiques publiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises (VSA, IWEPS, IBSA, BFP, Statbel) : l’année 2023 a été consacrée aux contacts avec les fournisseurs de données, afin de voir dans quelle mesure il était possible d’obtenir les données souhaitées. En raison de difficultés pour obtenir les données de la SNCB, le CA de l’IIS a décidé que les autorités statistiques régionales prendraient contact avec le représentant de leur région au sein du conseil d’administration de la SNCB.
- Groupe de travail ‘Démographie’ (Statbel, VSA, IWEPS, IBSA, BFP) : différentes analyses sont en cours en vue de définir une méthodologie pour l’établissement de statistiques sur les familles recomposées.
- Dépenses et recettes des zones de police et des zones d’urgence (VSA, BNB, BFP) : étant donné les difficultés rencontrées pour obtenir ces données, le Conseil d’administration de l’IIS a envoyé un courrier au Ministre de l’Economie demandant d’examiner la possibilité de réunir la conférence interministérielle sur la statistique afin de débloquer la situation. Ce courrier est toujours à l’analyse du Ministre.

- Développement des statistiques sur l'emploi au niveau du secteur statistique (IBSA, VSA, IWEPS, BFP, Statbel) : différentes variables ont été développées par Statbel dans le cadre du Census 2021 et une note méthodologique a été publiée. Les discussions se poursuivront en 2024 à propos de l'élaboration de variables qui ne sont pas disponibles dans le Census 2021.
- Amélioration de la qualité des statistiques TVA – volet unités statistiques (Statbel, VSA, IWEPS, IBSA, BFP, BNB) : Statbel a développé une méthodologie pour le traitement des unités TVA et cette méthodologie a été validée par les partenaires. Toutefois, cette méthodologie doit être adaptée en fonction des résultats d'une analyse qualitative des résultats de l'enquête de la BNB sur les unités TVA pour la période 2020-2022.
- Développement et harmonisation des statistiques relatives aux sols, conformément à l'initiative SOILSTAT de la FAO (VSA, IWEPS, IBSA, Statbel) : les indicateurs relatifs aux différentes menaces pour les sols ont été sélectionnés. Par ailleurs, dans le cadre du projet SERENA de l'Union européenne, des indicateurs relatifs au carbone organique, à l'érosion et à l'imperméabilisation des sols vont être élaborés en 2024.
- La détection des besoins en main-d'œuvre des entreprises dont les métiers sont en pénurie (IWEPS, VSA, IBSA, BFP, Statbel) : en 2023, le groupe a continué le suivi des initiatives de la Région flamande (projet centré sur les besoins de compétences qui combine des projections quantitatives et une validation qualitative des résultats), des avancées des tests de webscraping de Statbel et des bases du projet d'enquête du FOREM, en Région wallonne.
- Indice DESI au niveau régional (VSA, IWEPS, IBSA, Statbel) : pour l'année 2023, des résultats sont disponibles pour les trois régions du pays.
- Entreprises actives par taille (IWEPS, VSA, IBSA, Statbel, BFP, BNB) : les travaux se sont poursuivis à la fois sur la méthodologie à appliquer pour déterminer la taille des entreprises et leur localisation.
- Hébergements informels (IWEPS, VSA, IBSA, Statbel) : les informations disponibles ont été partagées et les travaux réalisés par les différents partenaires ont été présentés. Il y a eu un accord sur la notion d'hébergement informel.

Par ailleurs, certaines collaborations ont été abandonnées :

- Amélioration de la qualité des statistiques sur les prix des terrains qui ne sont pas bâtis (VSA, IWEPS, Statbel) : la collaboration a été arrêtée car il n'y avait plus suffisamment d'intérêt de tous les partenaires.
- Analyse des données issues du prélèvement de la taxe kilométrique au niveau des trois régions belges (IWEPS, VSA, IBSA, BFP, Statbel) : la collaboration a été clôturée sans avoir abouti à des résultats concrets, faute de moyens à investir dans cette thématique.

### III.4. Newsletter

Le 30 mars 2023 et le 19 octobre 2023, l'IIS a publié les [quatrième](#) et [cinquième](#) éditions de sa newsletter semestrielle. Cette newsletter s'adresse à un public intéressé par la statistique publique et la publicité est assurée via les canaux des différents partenaires de l'IIS.

Différents thèmes d'intérêt général sont abordés dans cette newsletter : présentation de collaborations réalisées entre les partenaires de l'IIS, présentation de nouvelles méthodologies ou technologies pour le traitement des données, initiatives prises par des organismes internationaux ou encore la présentation de publications récentes à caractère transversal.

## Annexes

**Annexe 1** : Programme statistique intégré 2024 de l'Institut interfédéral de Statistique (*voir ci-joint*)

**Annexe 2** : Liste des sites internet des autorités statistiques et autres institutions de l'Institut interfédéral de Statistique

- Banque nationale de Belgique : [www.nbb.be](http://www.nbb.be)
- Bureau fédéral du Plan : [www.plan.be](http://www.plan.be)
- Direction générale Statistique – Statistics Belgium (Statbel) : [www.statbel.fgov.be](http://www.statbel.fgov.be)
- Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse : [www.ibsa.brussels](http://www.ibsa.brussels)
- Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique : [www.iweps.be](http://www.iweps.be)
- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie : [www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)
- Statistiek Vlaanderen : <https://www.vlaanderen.be/statistiek-vlaanderen>

**Annexe 3** : Coordonnées de contact de l'Institut interfédéral de Statistique

- *Par courrier* : Institut interfédéral de Statistique  
A l'attention de Monsieur Dominique DE BAETS, secrétaire  
SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie  
Direction générale Statistique – Statistics Belgium  
North Gate III – Bureau 6A39  
Boulevard du Roi Albert II, 16  
1000 Bruxelles
- *Par e-mail* : [dominique.debaets@economie.fgov.be](mailto:dominique.debaets@economie.fgov.be)

## 1. Introduction

L'Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique (ci-après dénommé « IIS »), du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux, précise que l'IIS établit annuellement un programme statistique intégré. Ce programme reprend les accords concernant les statistiques publiques à établir collectivement ou les actions qui doivent permettre d'accroître la qualité des statistiques et de réduire la charge de réponse globale.

Les différents travaux préparatoires à l'élaboration du programme statistique intégré 2024 ont été réalisés au sein d'un groupe de travail spécifique mis en place par le Conseil d'administration de l'IIS et chargé de la programmation des travaux statistiques. Ce groupe de travail est composé de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), de la Vlaamse Statistische Autoriteit (VSA), de la Banque nationale de Belgique (BNB), du Bureau fédéral du Plan (BFP) et de la DG Statistique du SPF Economie (Statbel).

Le Conseil d'administration a validé, lors de sa réunion du 11 mai 2023, la proposition soumise par le groupe de travail sur la programmation des travaux statistiques quant aux nouvelles collaborations à retenir dans le programme statistique intégré 2024.

Conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration de l'IIS, les collaborations entre les partenaires de l'IIS sont réglées par voie de Service Level Agreements (SLA's). Les SLA's relatifs aux collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2024, y compris les prolongations, ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'IIS le 12 octobre 2023.

## 2. Collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2024

### 2.1. Données de mobilité (poursuite des travaux)

#### 2.1.1. Objectifs

Une amélioration de la coordination de la collecte et du traitement des données de mobilité.

#### 2.1.2. Principales phases de travail (janvier 2018 – décembre 2024)

Phase 1 :

- Première analyse de la situation actuelle.
- Inventaire des possibilités d'amélioration par rapport à la situation existante.
- Détermination des priorités pour l'élaboration d'actions d'amélioration concrètes.

Phase 2 :

- Élaboration de propositions d'actions d'amélioration concrètes.

Phase 3 :

- Suivi et coordination des groupes de travail spécialisés.



### 2.1.3. Résultats attendus

Une note qui étudie les possibilités de mieux coordonner la collecte et le traitement des données de mobilité entre les différents niveaux de pouvoir et domaines politiques. Cela suppose notamment de dresser un inventaire des éventuelles redondances et lacunes dans la collecte de données ; d'évaluer la pertinence des questions qui sont traitées dans les enquêtes existantes et d'identifier les problèmes régionaux spécifiques.

Rédaction des SLA's pour des groupes de travail sur un thème spécifique (relatif à la mobilité), si jugé pertinent, ainsi que le suivi et la coordination de leurs activités.

Formuler des propositions pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

### 2.1.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL)

Le BFP assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Le groupe de travail sera actif à deux niveaux :

- Un groupe restreint, composé des services de statistique et des services de mobilité (en tant qu'utilisateurs principaux) de chaque niveau de pouvoir ainsi que du BFP ;
- Des groupes ad hoc consacrés à une thématique spécifique, par exemple les méthodes alternatives d'enquêtes, le financement de la recherche appliquée, etc.

En outre, des participants ad hoc ou des observateurs peuvent également être invités au cas par cas et en fonction de la thématique.

Afin d'identifier le potentiel d'amélioration par rapport à la situation actuelle, chaque membre du groupe restreint :

- Dressera un inventaire des statistiques qu'il utilise dans son travail ;
- Fera une estimation des redondances dans la collecte de données telle qu'elle est organisée actuellement ;
- Dressera un inventaire des lacunes dans les sources de données existantes (sur la base de ses propres besoins de données) ;
- Evaluera la pertinence des questions qui sont posées actuellement dans les enquêtes de mobilité (sur la base de ses propres besoins de données) ;
- Identifiera les problèmes régionaux spécifiques.

Chaque membre du groupe restreint contribuera aux activités d'organisation et de coordination du groupe restreint :

- Fixer les priorités et proposer de nouveaux SLA's pour des groupes de travail spécifiques ;
- Coordonner les travaux des groupes de travail spécialisés ;
- Organiser la consultation de stakeholders ou d'experts (opérateurs de transports publics, provinces, communes, ONG).

Chaque membre du groupe de travail restreint participera à l'élaboration de propositions devant contribuer à la mise en œuvre des propositions d'amélioration, comme étudier :

- Les options pour les mécanismes de financement et le burden sharing ;
- Le potentiel de nouvelles technologies et de méthodologies d'enquête (apps, enquêtes Internet, GPS) comme moyen pour limiter la charge pour les personnes interrogées.

## **2.2. Etude de faisabilité sur la fourniture de statistiques publiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises (prolongation)**

### 2.2.1 Objectifs

Définir les engagements de toutes les parties concernées par la fourniture de statistiques publiques sur le transport ferroviaire.

### 2.2.2. Principales phases de travail (janvier 2019 – décembre 2024)

#### Phase 1

VSA, IWEPS, IBSA et BFP dressent une liste de statistiques sur le transport ferroviaire qu'ils souhaitent rendre publiques. Les statistiques de base sont énumérées dans les annexes du règlement (CE) n° 91/2003 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relatif aux statistiques des transports par chemin de fer, complétées par tonnes-kilomètres brutes, tonnes-kilomètres, trains-kilomètres et voyageurs-kilomètres, à chaque fois avec répartition par national/international et diesel/électricité.

Dans la mesure du possible, VSA IWEPS, IBSA et BFP demandent des chiffres régionaux.

#### Phase 2

Statbel, VSA IWEPS, IBSA et FPB discutent de la faisabilité d'établir les statistiques ferroviaires listées lors de la phase 1. En fonction de la faisabilité, on discutera de la manière dont les statistiques de la phase 1 peuvent être rendues publiques et mises à jour annuellement (à l'exception de quelques statistiques quinquennales).

### 2.2.3. Résultats attendus

Un rapport sur la faisabilité d'établir des statistiques publiques sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises et sur la manière dont elles peuvent être actualisées.

### 2.2.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, BFP, STATBEL)

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement aux phases 1 et 2.

## **2.3. Statistiques de trafic routier (poursuite des travaux)**

### 2.3.1 Objectifs

Assurer la poursuite des activités d'un groupe de travail existant relatif aux statistiques sur le trafic routier.

### 2.3.2. Principales phases de travail (janvier 2020 – décembre 2024)

Le groupe de travail veille à ce que les délais pour les obligations de rapportage existantes et/ou futures soient respectés.

Afin d'assurer le suivi de l'établissement des statistiques et des données pour les reportages existants et/ou futurs, le groupe de travail se réunit deux fois par an.

### 2.3.3. Résultats attendus

Les résultats attendus sont triples.

Un premier paquet concerne l'établissement de statistiques publiques :

- des statistiques du trafic routier en termes de véhicules-kilomètres, réparties par Région, type de route et catégorie de véhicules ;
- des statistiques du trafic routier en termes de passagers-kilomètres, réparties par Région, type de route et catégorie de véhicules.

Un deuxième paquet consiste en l'établissement de données d'activité détaillées sur le trafic routier dans le cadre des obligations de rapportage existantes et/ou futures. Il s'agit, entre autres, du rapportage dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CPATLD), de la directive européenne sur les plafonds d'émission nationaux (Directive PEN), du règlement européen relatif aux comptes économiques européens de l'environnement. Des données d'activité fiables sont indispensables pour le calcul des émissions.

Enfin, le groupe de travail entend continuer à améliorer les statistiques. Le troisième paquet devrait rendre ces actions possibles :

- échanger des informations sur les méthodologies utilisées, les projets en cours et/ou futurs ;
- examiner et encourager les harmonisations possibles des méthodologies.

#### 2.3.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IWEPS, IBSA)

Le Bureau fédéral du Plan assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail. L'établissement des statistiques relève de la compétence des administrations régionales du trafic. Ceci se fait en étroite collaboration avec les utilisateurs de ces statistiques, représentés dans ce groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à atteindre les résultats attendus.

### ***2.4. Mise sur pied d'un groupe de travail « Démographie » (poursuite des travaux)***

#### 2.4.1. Objectifs

Mise sur pied d'un groupe de travail relatif aux statistiques démographiques.

#### 2.4.2. Principales phases de travail (janvier 2020 – décembre 2024)

Pour assurer le suivi de l'élaboration des statistiques le groupe de travail se réunira au minimum quatre fois par an.

#### 2.4.3. Résultats attendus

La mise sur pied d'un groupe de travail et l'établissement des principes de fonctionnement.

Révision de la statistique des ménages en tenant compte des nouvelles données disponibles sur la base du Registre National (notamment la filiation).

#### 2.4.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IWEPS, IBSA, BFP)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement pour atteindre les résultats attendus.

### ***2.5. Dépenses et recettes des zones de police et des zones de secours (prolongation)***

#### 2.5.1 Objectifs

Améliorer la coordination de la collecte et la mise à disposition de données sur les dépenses et recettes des zones de police et des zones de secours.

## 2.5.2. Principales phases de travail (janvier 2020 – décembre 2024)

Explorer les possibilités.

Formuler des propositions pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

## 2.5.3. Résultats attendus

Explorer les possibilités de collecter des données sur les dépenses et recettes des zones de police et des zones de secours et de les rendre accessibles au niveau des régions, idéalement par zone.

Propositions pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

## 2.5.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, BNB, BFP)

La VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à explorer les possibilités de collecter des données sur les dépenses et recettes des zones de police et des zones de secours et de les rendre accessibles au niveau des régions, idéalement par zone, ainsi que l'élaboration de propositions pour la mise en œuvre.

## **2.6. Développement des statistiques sur l'emploi au niveau du secteur statistique (poursuite des travaux)**

### 2.6.1 Objectifs

Développement des statistiques sur l'emploi au niveau du secteur statistique (par lieu de travail, lieu de résidence et lien entre lieu de résidence et lieu de travail).

### 2.6.2. Principales phases de travail (janvier 2021 – décembre 2024)

a) Accord du groupe de travail sur le concept d'emploi à utiliser et les variables souhaitées (sur base de la méthodologie de la matrice des déplacements domicile-travail du Censur 2011).

Échange des besoins en statistiques par secteur statistique.

Définition du concept d'emploi à utiliser et des variables requises (pour décrire à la fois le travailleur et l'emploi).

Convenir de la manière dont les différentes institutions contribueront à la compilation régulière de ces statistiques.

Harmonisation des besoins et élaboration d'un accord expliquant le concept d'emploi et les différentes variables. Cet accord sert de base à la note méthodologique.

b) Publication d'une note méthodologique et publication de statistiques de l'emploi par secteur statistique

Rédaction et publication de la note méthodologique.

Consultation intermédiaire sur l'état des lieux du traitement des données avec discussion de tout problème, de la qualité des données et des résultats des premiers tests.

Première publication des nouvelles statistiques finalisées par secteur statistique par lieu de travail, lieu de résidence et le lien lieu de travail-lieu de résidence.

### 2.6.3. Résultats attendus

Accord du groupe de travail sur le concept d'emploi à utiliser et les variables souhaitées.

Publication d'une note méthodologique et publication de statistiques de l'emploi par secteur statistique.

#### 2.6.4. Responsabilités des différents partenaires (IBSA, VSA, IWEPS, STATBEL, BFP)

L'IBSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à l'accord du groupe de travail sur le concept d'emploi à utiliser et les variables souhaitées ainsi qu'à la publication d'une note méthodologique et de statistiques de l'emploi par secteur statistique.

### **2.7. Entreprises actives par taille (poursuite des travaux)**

#### 2.7.1 Objectifs

L'établissement de statistiques sur les entreprises actives par taille en vue de la production de statistiques relatives aux entreprises par région sous la forme qui convient le mieux à chacune des régions.

#### 2.7.2. Principales phases de travail (janvier 2021 – décembre 2024)

##### Phase 1 :

Echange des connaissances, besoins et informations nécessaires sur les entreprises actives par taille (petites, moyennes et grandes entreprises) : définitions existantes, sources de données disponibles et envisageables (notamment le Business Register), etc.

Choix de la définition et de la source de données qui seront utilisées pour la production des statistiques.

Etude de faisabilité de la production de statistiques sur les entreprises actives par taille qui intégrerait la dimension économique, à partir de la source disponible choisie et selon la définition existante choisie.

##### Phase 2 :

Formulation des adaptations et solutions éventuelles si les résultats de l'étude de faisabilité sont jugés insuffisants (sous réserve).

Dans le cas où l'étude de faisabilité et les éventuelles adaptations et solutions ont donné des résultats jugés satisfaisants, traitements de données en vue du développement des statistiques souhaitées.

##### Phase 3 :

Analyse des résultats détaillés par les membres du groupe de travail et éventuelles adaptations.

Validation des résultats détaillés par les membres du groupe de travail.

Modalité de transmission et livraison annuelle de statistiques sur les entreprises actives catégorisées par taille (petites, moyennes et grandes entreprises) sur la base d'une définition existante.

#### 2.7.3. Résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus :

Note méthodologique résumant les travaux de la première étape, à savoir les différentes définitions existantes, les différentes sources de données (avantages et inconvénients) et une conclusion de ce qui a été retenu (définition, source de données et population étudiée).

Etude de faisabilité sur la production des statistiques sur les entreprises actives par taille (petites, moyennes et grandes entreprises) qui intégrerait la dimension économique, à partir des sources disponibles et selon une/des définition(s) existante(s) (ex : définition européenne).

Si les résultats de l'étude de faisabilité s'avèrent concluants, le développement et l'implémentation pour la production récurrente des statistiques visées au 1er alinéa en vue de leur publication selon les modalités qui conviennent le mieux à chacune des régions mais de manière cohérente et concertée avec les autres régions.

L'IWEPS s'engage à publier un tableau de bord des entreprises pour la Wallonie.

L'IBSA s'engage à publier les statistiques sur son site internet.

VSA s'engage à publier les statistiques sur son site internet Statistiek Vlaanderen.

Dans le cas où l'étude de faisabilité donne des résultats jugés insuffisants : note méthodologique reprenant les adaptations nécessaires et les solutions éventuelles permettant d'établir correctement les statistiques sur les entreprises actives par taille (petites, moyennes et grandes entreprises) qui intégrerait la dimension économique.

#### 2.7.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, STATBEL, BFP, BNB)

L'IWEPS assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à l'élaboration des concepts et de la méthodologie ainsi qu'à la validation des résultats.

### **2.8. Amélioration de la qualité des statistiques TVA : volet unités statistiques (prolongation)**

#### 2.8.1 Objectifs

La recherche d'une solution pour les distorsions qui sont apparues dans les statistiques TVA en raison de l'introduction des unités TVA. Le poids croissant des unités TVA dans la population des entreprises assujetties à la TVA conduit à deux types de distorsions : (1) une distorsion des statistiques par branche d'activité ; (2) la répartition régionale des statistiques TVA est de moins en moins précise.

Adaptation de la méthode de production des statistiques TVA, gérée par Statbel, en intégrant les résultats de la nouvelle enquête sur les unités TVA, qui est menée par la BNB à partir du 1er trimestre 2020.

#### 2.8.2. Principales phases de travail (janvier 2021 – décembre 2024)

Phase 1 :

- Évaluation des résultats de l'enquête pour l'année 2020 par la BNB et Statbel;
- Préparation d'un document méthodologique par Statbel ;
- Intégration des résultats de l'enquête dans le datawarehouse de Statbel en préparation de la version pilote ;
- Préparation de l'intégration des résultats de l'enquête dans la chaîne de production de Statbel.

Phase 2 :

- Production d'une version pilote avec les résultats de l'enquête de l'année 2020 et calcul de l'impact de la nouvelle méthode par Statbel ;
- Contrôles analytiques des résultats au niveau des agrégats et au niveau des unités individuelles par les partenaires et par Statbel ;
- Discussion des résultats par le groupe de travail et - avec ou sans autres ajustements méthodologiques - validation de la méthode par le groupe de travail ;
- Intégration de la nouvelle méthode dans le processus de production de Statbel.

### 2.8.3. Résultats attendus

Évaluation des résultats de la nouvelle enquête sur les unités TVA.

Document méthodologique décrivant la nouvelle méthode de production des statistiques TVA. Cette méthode consiste à répartir le chiffre d'affaires / les investissements d'une unité TVA entre tous ses membres sur la base des résultats de l'enquête, de sorte que le code Nace et les données d'emploi de chaque membre puissent être utilisés pour établir les statistiques TVA.

Une version pilote dans laquelle pour tous les trimestres de l'année 2021 les résultats selon l'ancienne méthode (affectation de l'intégralité du chiffre d'affaires / investissements d'une unité TVA au code Nace de l'unité TVA et au code région du représentant de l'unité TVA) sont comparés aux résultats selon la nouvelle méthode.

Validation de la nouvelle méthode sur la base de la version pilote mentionnée au point 3 par le groupe de travail IIS.

Intégration de la nouvelle méthode dans le processus de production de Statbel.

### 2.8.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IWEPS, IBSA, BFP, BNB)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement au contrôle de la version pilote dans le cadre de la validation de la nouvelle méthode.

## **2.9. Indice DESI au niveau régional (poursuite des travaux)**

### 2.9.1. Objectifs

Examen de la faisabilité et si possible développement de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) au niveau régional, y compris les sous-indices constitutifs et mise à jour de l'indice DESI par la suite.

### 2.9.2. Principales phases de travail (janvier 2021 – décembre 2024)

Examen des modifications de l'indice DESI à court terme. S'il existe aussi des modifications à moyen terme, qui ne sont pas encore connues au premier trimestre, celles-ci seront examinées dès que possible.

Examen de la faisabilité d'évaluation de l'indice DESI actuel et de l'indice à court terme au niveau régional ou, si cela n'est pas possible, examen d'une bonne approximation de l'indice et des sous-indices.

En fonction de la faisabilité, établissement d'un indice / approximation au niveau régional, selon la composition actuelle et la composition modifiée, en tenant compte autant que possible des données historiques.

### 2.9.3. Résultats attendus

Une description des modifications que la Commission européenne souhaite apporter à l'indice et aux sous-indices qui le composent.

Une note reprenant les résultats de l'examen de la faisabilité relative à l'établissement des sous-indices et de l'indice DESI ou le développement d'une bonne approximation de ces sous-indices et indice, en tenant compte des modifications prévues dans la composition de l'indice à court et moyen terme.

Si cela s'avère possible à la suite de l'étude de faisabilité, on procède à l'établissement de premières estimations et à la publication des sous-indices et de l'indice DESI ou de bonnes approximations de ces sous-indices et indice, en tenant compte des données historiques.

#### 2.9.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL)

La VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des tâches dans le cadre des objectifs décrits.

### ***2.10. La détection des besoins de main-d'œuvre des entreprises dont les métiers sont en pénurie (prolongation)***

#### 2.10.1 Objectifs

La détermination d'une méthodologie probante pour identifier les besoins en main-d'œuvre au niveau national et régional à travers une approche concertée et harmonisée entre les différents services publics de l'emploi et services statistiques du pays.

#### 2.10.2. Principales phases de travail (janvier 2022 – décembre 2024)

Etablir une liste avec les besoins des partenaires et lister les outils en place.

Etudier des méthodes innovantes (retour d'expériences, benchmarking international, initiatives régionales, ...) et établir des scénarii méthodologiques.

Choisir une méthode et déterminer les conditions de mise en œuvre.

#### 2.10.3. Résultats attendus

Etablir la liste des besoins des différents partenaires du groupe de travail et préciser le phénomène que l'on veut mesurer.

Identifier les différentes parties prenantes à impliquer/consulter lors du processus de mise en place de la collecte de l'information : représentants des entreprises, opérateurs de formation, etc.

Lister les outils déjà en place (enquêtes ou autres) et identifier dans quelle mesure ils pourraient faire l'objet d'un développement visant la détection des besoins de main d'œuvre.

Envisager des méthodes d'analyses innovantes.

Sur base des résultats obtenus, proposer différents scénarii méthodologiques possibles de collectes de données et les conditions de faisabilité de leur mise en place.

Déterminer la méthodologie la plus efficiente et envisager les conditions de mise œuvre (ressources, planning, etc.).

#### 2.10.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, BFP, STATBEL)

L'IWEPS (en collaboration avec le Forem) assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement :

- à la présentation des expériences réalisées, projets, outils déjà en place au sein de leur institution ;
- à la co-construction d'une approche commune basée sur différents scénarii méthodologiques ;
- à l'analyse de faisabilité de ces scénarii ;



- au choix d'une méthode souhaitable concertée à mettre en œuvre.

## **2.11. Développement et harmonisation des statistiques relatives aux sols conformément à l'initiative SOILSTAT (prolongation)**

### 2.11.1 Objectifs

Développement et harmonisation des statistiques relatives aux sols conformément à l'initiative SOILSTAT (un projet du Partenariat mondial pour les sols, hébergé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture - FAO) et à l'indicateur 15.3.1 des Objectifs de Développement Durable (ODD) « Proportion du territoire qui est considérée comme dégradée par rapport à la surface totale ».

La création d'un réseau statistique thématique pour les sols en Belgique, qui peut répondre de manière ciblée aux développements de SOILSTAT et à d'autres besoins en matière de statistiques sur les sols, et qui peut éventuellement être responsable de la production et de la diffusion des statistiques belges sur les sols et de leur livraison à la FAO ou à d'autres organisations.

### 2.11.2. Principales phases de travail (janvier 2021 – décembre 2026)

Mise en place du réseau statistique thématique des sols en Belgique.

Examen de la faisabilité et de l'opportunité / priorité des indicateurs ODD 15.3.1 et SOILSTAT pour le développement et la production de statistiques belges et régionales relatives aux sols et conformément aux directives concernées, et élaboration d'un calendrier réaliste par indicateur sélectionné.

Elaboration de la procédure pour une livraison coordonnée de statistiques à SOILSTAT (FAO).

Développement, production, diffusion et livraison des statistiques jugées réalisables pour les indicateurs sélectionnés, selon le calendrier proposé par ce groupe de travail.

### 2.11.3. Résultats attendus

Mise en place d'un réseau statistique thématique sur les sols en Belgique.

Note sur la faisabilité de développer les statistiques belges et régionales relatives aux sols. Cela concerne l'indicateur ODD ci-dessus et les statistiques relatives aux sols établies selon les lignes directrices de SOILSTAT. Cela comprend notamment :

- Soil organic matter decline ;
- Soil erosion ;
- Soil salinisation
- Soil organic carbon sequestration;
- Soil sealing;
- Soil pollution ;
- Soil compaction ;
- Soil biodiversity ;
- Soil acidification.

Développer, produire et diffuser les statistiques jugées faisables et d'importance prioritaire, selon un calendrier convenu d'un commun accord.

Une procédure coordonnée de soumission des statistiques à SOILSTAT.

### 2.11.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL)

Le VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Le VSA, l'IWEPS, l'IBSA et Statbel ainsi que les administrations régionales partenaires contribuent activement aux objectifs décrits.

## **2.12. Hébergements informels (poursuite des travaux)**

### 2.12.1. Objectifs

Intégration de la fréquentation des hébergements touristiques informels dans les statistiques régionales sur le tourisme.

### 2.12.2. Principales phases de travail (janvier 2023 – décembre 2024)

Phase 1 :

- Définition de la notion d'hébergements touristiques informels à utiliser pour le projet ;
- Présentation par chaque partenaire des éléments suivants : les données dont ils disposent sur les hébergements informels sur le territoire qu'ils couvrent, l'utilisation de ces données dans la production de statistiques sur la fréquentation des hébergements touristiques et les projets envisagés/en cours visant à mieux connaître la fréquentation de ces hébergements.

Phase 2 :

- Echanges sur les méthodes de calcul de la fréquentation des hébergements touristiques intégrant les données sur les hébergements informels. Ces échanges se baseront sur les présentations faites par les partenaires lors de la première phase et éventuellement via d'autres présentations d'experts ;
- Le cas échéant, si cela est jugé utile par l'ensemble des partenaires, échanges sur la possibilité de mettre en place un dispositif de récolte de données complémentaires aux données actuellement disponibles.

### 2.12.3. Résultats attendus

Partage d'information sur les données existantes relatives aux hébergements touristiques informels et leur utilisation pour la production de statistiques officielles sur la fréquentation des hébergements touristiques.

Recommandation sur l'intégration des données sur la fréquentation des hébergements informels dans les statistiques produites sur la fréquentation des hébergements touristiques et le cas échéant sur leur récolte.

Un rapport écrit relatif à ces différents points sera produit à l'issue de chacune des phases du projet.

### 2.12.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, STATBEL)

L'IWEPS assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement aux différentes activités du projet.

## **2.13. Censur logement – mise en œuvre (nouveau)**

### 2.13.1. Objectifs

Développer les différentes nouvelles variables proposées lors de la collaboration finalisée en 2021 concernant les variables sur le logement dans le Censur.

#### 2.13.2. Principales phases de travail (avril 2024 – décembre 2025)

Passer en revue les différentes variables proposées dans le groupe de travail IIS Censur logement (finalisé en 2021), les opérationnaliser, éventuellement modifier les propositions en fonction des contraintes techniques.

L'opérationnalisation des nouvelles variables se fera de manière progressive. La construction de certaines variables nécessite le couplage avec de nouvelles sources de données.

#### 2.13.3. Résultats attendus

Un état des lieux des nouvelles variables liée au logement pour le Censur 2021, ainsi que leur définition.

#### 2.13.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, STATBEL, BFP)

L'IWEPS assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à l'opérationnalisation des différentes variables.

### **2.14. Analyse de la structure des grands groupes d'entreprises (nouveau)**

#### 2.14.1. Objectifs

Implication des régions dans le processus d'identification des groupes et des entreprises.

#### 2.14.2. Principales phases de travail (janvier 2024 – décembre 2026)

Statbel effectue une formation au profiling pour les membres régionaux qui auront en charge ce dossier.

Statbel fournit les données de base utile au profiling.

Les régions effectuent le profiling de leurs groupes. Des réunions de présentation des groupes auront lieu durant cette période.

Présentation et finalisation du travail.

Mise à jour des groupes profilés.

#### 2.14.3. Résultats attendus

Les trois Instituts régionaux de statistique effectuent le profiling des 5 principaux groupes de leur région.

#### 2.14.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IBSA, IWEPS, BNB)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des objectifs.

## **3. Suivi de la réalisation des programmes statistiques intégrés**

Le groupe de travail de l'IIS chargé de la programmation des travaux statistiques assure le suivi de l'état d'avancement des travaux des différents groupes de travail ad hoc, mis en place pour la réalisation du programme statistique intégré en cours. Ce groupe de travail se chargera également de proposer des solutions alternatives au CA de l'IIS pour les points qui ne peuvent pas être résolus au niveau des groupes de travail ad hoc.

Conformément à l'Accord de coopération du 15 juillet 2014, l'IIS informera régulièrement le Conseil supérieur de Statistique de l'exécution des programmes statistiques intégrés.